



## **PROCES-VERBAL**

### **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022**

### **CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 13 DI DICEMBRE DI U 2022**

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 15 h 30, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

**ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. François SORBA, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Dominique DI MENZA, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Guy LANNOY, Toussaint COEROLI, Pierre-Jean RUBINI, Jean-Baptiste PIERI, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO, Jean TOMA.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Juliette PONZEVERA ;  
\*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;  
\*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*M. Georges MELA à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*M. Pierre NEGRETTI à Mme Dominique DI MENZA ;  
\*M. Paul-André ACQUAVIVA à M. Attilius CECCALDI.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Jacques COSTA.

**MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse

**MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

\*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;  
\*M. le Préfet de Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Cors ;  
\*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;  
\*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour la Collectivité de Corse :

\*Mme Roch DI GIACOMONI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

\*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;

\*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;

\*M. Maxime POLI, Chargé de mission auprès de la Présidente ;

\*M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle Ingénierie-Développement ;

\*M. Pascal ACQUAVIVA, Responsable du service Promotion-Communication ;

\*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la présidente.

Compte tenu des membres présents et représentés, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme la Présidente ouvre la séance, remercie les administrateurs de leur présence et souhaite la bienvenue à Mme Juliette PONZEVERA, nouvellement désignée au sein du Conseil, en remplacement de M. Jean BIANCUCCI.

Avant que ne soit abordé le premier point de l'ordre du jour, M. Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 JUILLET 2022.**

Mme la Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 4 juillet 2022.

En l'absence d'observations, le document ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

## **2) RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'ATC.**

Mme la Présidente présente les grandes lignes de ce rapport d'activité ; l'ensemble des actions entreprises et le bilan de l'année 2021 étant détaillés dans le document présenté. Elle indique que l'ATC a maintenu sa politique volontariste afin de soutenir et accompagner l'ensemble des acteurs du tourisme corse tout en engageant par ailleurs des projets et actions stratégiques. Les nombreuses actions déployées ont eu pour objectifs le soutien aux acteurs de la filière, la promotion de la destination Corse en France et à l'international et l'analyse des attentes des clientèles.

Tout au long de cette année 2021, comme en 2020, la pandémie de la Covid-19 a fortement impacté le secteur touristique insulaire. En Corse comme partout ailleurs, si les pertes de clientèles étrangères ont été compensées par la présence des Français, le bilan annuel restera marqué par les jauges et autres restrictions de déplacements.

Mme la Présidente rappelle que l'une des premières mesures qu'elle a souhaité entreprendre dès son arrivée à la présidence de l'ATC fut la tournée des 9 territoires touristiques qui ont été visités par les équipes de l'ATC durant la période de septembre à

décembre 2021. Ces rencontres ont permis de clarifier les attentes entre les besoins exprimés par les territoires et la stratégie de l'Agence et de tenir compte de leurs observations lors de la rédaction du Guide des aides au tourisme.

Le rapport d'activité 2021 de l'ATC est adopté à l'unanimité.

### **3) APPROBATION DU PLAN DE PROMOTION ET DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 DE L'ATC.**

Mme la Présidente indique que ce plan reprend la nature et la typologie des opérations de promotion en France et à l'étranger. Ces opérations visent, dans le périmètre des compétences de l'Agence du Tourisme dans son rôle de promotion de la destination et de coordination, à consolider l'existant et développer l'activité selon les orientations définies par la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente rappelle que le plan d'action présenté ce jour est adapté en fonction des résultats observés de fréquentation de la destination et des nouveaux enjeux ou modifications du contexte de marché. Ses principes directeurs visent à accentuer l'attractivité touristique sur l'avant et l'après-saison estivale, mais aussi à positionner la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. Pascal ACQUAVIVA, responsable du service promotion et communication de l'ATC.

Ce dernier annonce qu'après avoir installé en 2022 la nouvelle campagne « Mi Chjamu Corsica, je suis mille voyages à vivre toute l'année » et le principe de collaboration avec les Offices de Tourisme sur la remontée d'offres et de contenus, l'ATC va renforcer sa communication afin de promouvoir le printemps et l'automne 2023.

Fait marquant, il rappelle que l'ATC aura conduit deux commissions promotionnelles au cours de l'année 2022, en avril et novembre. La réunion du 16 novembre, réunie très en amont, met ainsi l'ATC en capacité de réaliser une communication qui permettra la valorisation de l'avant saison 2023. Tous les indicateurs sont donc favorables pour soutenir la saison qui se profile tout en restant cohérents avec les objectifs de lissage de la fréquentation.

En collaboration avec les territoires, l'ATC va décliner un volet national et international ainsi qu'un volet territorial dans la même logique qu'en 2022 mais avec quelques aménagements. Les thématiques phares de 2022 vont animer la saison 2023 mais l'ATC va concentrer ses moyens pour valoriser les périodes avril/juin 2023 et octobre /décembre 2023. Une communication générique pour inciter à découvrir « les offres du printemps en Corse » se fera sur un plan national et international, en privilégiant les marchés à partir desquels une offre de déplacement vers la destination Corse existe. Le même principe sera appliqué pour la période d'automne 2023.

Les actions en grands média seront doublées d'actions spécifiques ciblées sur internet et en presse spécialisée pour préciser les offres et événements sur les thèmes concernés (deux-roues, culture et patrimoine, sport nature, gastronomie etc...); ce volet plus tactique va se matérialiser également sur le site internet visit.corsica par une diffusion améliorée des offres de printemps et d'automne.

Les évènements emblématiques seront conservés : Art'è Gustu / Corsica Cyclo GT20 / Creazione / Restonica Trail / Paddle Trophy etc...La communication tiendra le plus grand compte des apports des Offices de Tourisme.

Durant l'été 2023, l'ATC continuera ses actions de communication sous la forme d'un fil rouge digital qui mettra en avant tous les lieux et expériences méconnues. Il est à noter également que la « communication terrain » sera renforcée avec le même objectif d'être très vite au contact des bassins de clientèles pour pousser l'avant et l'après saison. L'ATC sera de retour dès janvier 2023 sur de multiples salons d'envergure à Paris, Lille, Nantes, Lyon, Bruxelles.

Sur la base des données transports qui ont été communiquées, les marchés à plus forts potentiels pour 2023 sur ces deux périodes sont : la France continentale, l'Italie, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne.

L'année 2023 sera marquée par une volonté de faire des actions plus ciblées et trans-marchés ainsi que par une forte digitalisation des actions. Pour ce faire, l'ATC va se doter de partenaires spécialisés. Sur un plan plus général, l'investissement média traditionnel sur la France sera réduit et celui de l'Italie augmenté (et ce pour la troisième année consécutive). Ces opérations seront menées avec les partenaires de l'ATC à savoir les OTI, la CCIC, le PNRC.

A la suite de la présentation effectuée par M. ACQUAVIVA, M. LUCCIONI tient à souligner la qualité et la cohérence d'ensemble de ce plan qui s'inscrit pleinement selon lui dans la stratégie exposée par la Présidente de l'ATC dans un contexte contraint, tant au niveau des moyens humains que des moyens financiers et budgétaires. Il souligne, de plus, la pertinence du slogan de la campagne de communication « Mi chjamu Corsica » qui apporte ainsi une forme de bilinguisme à l'international.

M. TOMA en tant que Président de l'Union des Ports de Plaisance de Corse déplore le peu de place accordée au Nautisme, l'ATC n'ayant été représentée que sur le salon Nautic de Paris, alors que tant d'autres tels ceux de Gênes, Cannes ou Dusseldorf peuvent être porteurs de clientèles hors pleine saison touristique. Il fait également part à la Présidente de l'Agence de son regret quant à l'absence d'un partenariat entre l'ATC et l'UPPC déjà évoqué mais non encore formalisé.

Mme la Présidente lui précise que le budget attribué au service promotion ainsi que le nombre des agents qui le composent obligent à une sélection. Elle souligne néanmoins que le salon Nautic de Paris, qui se déroule durant plus de dix jours et mobilise un très grand nombre de partenaires, reste l'un des plus courus et fréquentés.

Pour ce qui relève du partenariat ATC/UPPC Mme la Présidente indique que les services de l'ATC sont en cours de réactualisation d'un certain nombre de conventions déjà existantes et que la formalisation d'une convention ne saurait tarder.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent les orientations du plan de promotion et du programme d'actions 2023 de l'ATC présentées dans ce rapport.

#### **4) FONDS REACT EU : FINANCEMENT DE LA CREATION DE L'ECOSYSTEME DIGITAL DE L'ATC.**

M. PETRUCCI, qui présente ce rapport à la demande de Mme la Présidente, indique que dans le cadre de son plan de relance, la Commission européenne a prévu plusieurs instruments, dont REACT-EU, abondant la politique de cohésion à hauteur de 47,5 milliards d'euros. Ciblant les mesures à court terme, cet instrument est mobilisable dès 2020 avec un effet rétroactif. Pour la Corse, l'enveloppe est estimée à 33 millions d'euros et nécessite un suivi et une animation appuyés pour une consommation des crédits avant fin 2023. L'objectif de ce dispositif étant d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, parmi lesquels le tourisme.

Dans ce cadre, l'ATC souhaite demander le financement de la création du nouvel écosystème numérique de l'agence ; la première version datant de 2004. Cet écosystème, transverse aux services de l'agence, sera plus performant en proposant notamment des solutions techniques, graphiques et ergonomiques adaptés aux enjeux actuels de concurrence entre les destinations. Il fonctionnera en synergie avec le Système d'Information Touristique de l'Agence et prévoira des outils connexes et logiciels métiers répondant aux enjeux de la promotion de la destination Corse, du développement et de l'accompagnement structurel de l'offre, de la communication et de l'observation du phénomène touristique.

Ce nouveau système doit aussi permettre de capter de la donnée concernant les visiteurs, à des fins d'analyses et de ciblage.

La création doit débuter en mars 2023 et se finalisera par la mise en fonctionnement en décembre de la même année.

Le montant pour la réalisation de cet investissement est estimé à la somme de 700 000 € HT.

A l'unanimité, les administrateurs approuvent la demande de financement relatif à la création d'un nouveau écosystème digital et habilitent la Présidente de l'ATC à signer l'ensemble des documents techniques et budgétaires qui seront exigés pour le dépôt, le suivi et la gestion du projet.

#### **5) DM1 DU BUDGET PRIMITIF DE L'ATC POUR L'ANNEE 2022.**

M. PERALDI, en charge de la présentation de ce rapport indique que la Décision Modificative pour l'exercice 2022 a pour objectif principal de procéder aux réajustements des crédits inscrits au budget primitif par rapport aux recettes perçues après le vote de ce dernier.

Le montant global des nouvelles recettes s'élève à 1 070 000 €. En investissement, 1 000 000 € aux crédits de paiement votés par l'Assemblée de Corse lors de son budget supplémentaire sont consacrés aux besoins de paiement des aides de l'appel à projet TPE-PE du plan de relance.

En fonctionnement 70 000 € concernent les indemnités journalières supplémentaires perçues depuis le vote du budget primitif ; recette par nature fluctuante car dépendant du nombre d'absences.

Il est par ailleurs proposé de procéder à :

- L'inscription du produit de la taxe additionnelle de séjour pour un montant de 365 223,32 € et à la diminution de la dotation annuelle régionale à hauteur de ce même montant ;
- Une reprise de la provision constituée pour charges relatives au compte épargne temps de l'ATC pour un montant de 225,95 € ;
- Un réajustement des amortissements en rapport avec les dépenses réalisées au titre des subventions versées et des immobilisations corporelles et incorporelles acquises conformément à l'instruction comptable M57 ;
- La modification de l'imputation budgétaire relative aux crédits versés au titre des avances remboursables, compte 266 au lieu de 2764, conformément à la délibération ATC/CA/3/4 du 26 mai 2021 ;
- L'annulation du titre N°141 de 2021 de 23 152,20 € (arrêté 2017 caduc, non pris en compte par la CdC) ;
- L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 6 291,63 € ;
- Un réajustement des lignes budgétaires en fonction des dépenses réalisées.

La Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2022 de l'ATC est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

## **6) AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023.**

M. PERALDI rappelle que le budget prévisionnel 2023 de l'ATC ne pouvant être voté qu'après celui de la Collectivité de Corse, la présentation et le vote du budget de l'ATC pour l'année 2023 ne deviendra effectif que fin mars ou en avril 2023. Toutefois, l'ATC a besoin de renouveler certains de ses équipements et d'en d'acquérir de nouveaux durant le premier trimestre 2023. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir engager une somme correspondante au quart du budget d'investissement 2022, à savoir 90 000 € (conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD).

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes à hauteur maximale du quart de la dotation 2022, soit 90 000 €, hors restes à réaliser.

## **7) SIGNATURE DE CONTRATS D'ALTERNANCE 2022-2023.**

M. FILIPPI, Responsable Ressources Humaines de l'ATC, rappelle aux administrateurs que l'ATC, en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis Universitaires en Région Corse, propose depuis plusieurs années des contrats à durée limitée dans le cadre de l'alternance, participant ainsi à l'effort de formation professionnelle de la jeunesse corse et ayant permis l'accueil de 25 étudiants en contrat d'apprentissage.

Actuellement, 4 étudiants sont en contrat d'alternance. Cependant, en raison de l'accroissement d'activité sur les domaines du MICE et du Système d'Information touristique de la Corse, le recrutement en alternance de deux étudiants supplémentaires est nécessaire, portant ainsi à six le nombre d'étudiants alternants au sein de l'Agence.

Les profils de postes retenus sont en lien avec la commercialisation de produits touristiques et la gestion des bases de données de la communication.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent la Présidente de l'ATC à avaliser ces deux contrats d'alternance.

## **8) GRILLE MULTICRITERES POUR LA NOTATION DES PROJETS D'EVENEMENTIELS ET DE CONGRES.**

A la demande de Mme la Présidente, M. MORETTI, responsable du pôle Ingénierie-Développement de l'ATC, rappelle que dans le cadre du Guide des Aides au Tourisme 2022/2027 sont précisées les conditions d'attribution des soutiens publics délivrés par l'ATC aux acteurs du tourisme.

Le Guide des Aides au tourisme comprend quatre axes stratégiques se déclinant en 14 mesures spécifiques qui précisent la cible du soutien, indiquent l'intensité de l'aide ainsi que les plafonds d'intervention.

Au titre de l'Axe 2 dédié au soutien à l'offre, sont considérés éligibles les projets d'évènementiels ainsi que le tourisme d'affaires avec le soutien aux congrès et rencontres professionnelles.

En premier lieu, l'éligibilité d'un projet reste conditionnée par la cohérence du sujet avec un ou plusieurs des axes de la politique touristique mise en œuvre par l'ATC. Peuvent être bénéficiaires de la mesure toutes structures publiques ou privées portant un projet d'évènementiel en Corse entrant dans le champ des filières retenues au règlement des aides de l'Agence à condition que soit avéré l'intérêt touristique de la manifestation et soient justifiées les retombées locales.

Pour les évènementiels comme pour les congrès et rencontres professionnelles, les soutiens sont appliqués sur un mode de subvention directe dont le montant est apprécié au regard d'une analyse financière précise des besoins réalisés en fonction des budgets prévisionnels présentés et après notation à l'aide d'une grille dont l'un des

objectifs est d'analyser l'efficacité touristique des projets, pour un taux d'intervention maximum de 30% et une dépense subventionnable maximum de 100 000 € HT.

M. MORETTI détaille les critères de cette grille qui permettront d'apprécier la « touristicité » des projets en fonction de l'emplacement géographique, de la période choisie, du niveau d'attractivité de l'évènement, de la qualité de l'impact économique et écologique pour le territoire. Il précise également que seront inéligibles les dépenses inhérentes à des prestations d'hébergement hors de Corse, celles liées à l'hébergement sur un bateau, tout comme les dépenses de fonctionnement.

Il sera demandé au pétitionnaire de réaliser un bilan financier global de l'opération ainsi que de restituer les éléments relatifs à sa fréquentation, les dépenses auprès des acteurs professionnels du territoire (hébergements, restauration, transport interne, artisanat, commerce, produits locaux) et de détailler les retombées media de la manifestation.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la mise en place de la nouvelle grille relative à la notation des demandes d'aide à l'organisation d'événementiels, de congrès ou de rencontres professionnelles.

#### **9) GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA REGION PACA ET LES BENEFICIAIRES FRANÇAIS DU PROGRAMME INTERREG EURO-MED POUR LA REALISATION DES VERIFICATIONS DE GESTIONS DES DEPENSES.**

M. MORETTI indique qu'entre 2016 et 2022, l'ATC a participé à plusieurs programmes de coopération que ce soient ceux de l'Interreg Marittimo (ViviMed, GrittAccess, Intense) ou bien ceux de l'Interreg Med (DestiMed+, WinterMed).

Il précise qu'actuellement les programmes de coopération sont en phase de renouvellement et que l'ATC pourra candidater sur des thématiques correspondant à sa stratégie, notamment dans le domaine de la transition écologique du tourisme, sur des programmes de l'Interreg Euro-MED notamment dont l'autorité nationale de gestion pour 2021-2027 est la région PACA.

La gestion financière de ces programmes nécessite toutefois la mise en place d'un contrôle dit de « premier niveau » ou de « vérification de gestion » des dépenses des bénéficiaires correspondant à un contrôle de service fait. En tant qu'autorité nationale du Programme, la Région PACA a en charge la mise en œuvre et la coordination de ces contrôles.

A la suite d'un certain nombre de difficultés rencontrées sur la période 14/20, la Région PACA a pris attache auprès d'autres autorités nationales de programme de coopération territoriale européenne (CTE) pour étudier les différents systèmes mis en œuvre et l'une des options envisagées consiste à la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents.

Cette procédure nécessite la création d'un groupement de commandes entre la Région PACA et les bénéficiaires français. L'adhésion à ce groupement implique pour les

bénéficiaires de ces projets la signature d'une convention d'adhésion au groupement de commandes avec la Région Provence-Alpes -Côte d'Azur.

Une fois la convention signée, chaque bénéficiaire pourra sélectionner son organisme de contrôle parmi la liste des attributaires de l'accord-cadre. La liste étant constituée de 4 ou 5 attributaires environ.

Ce choix se fera par la signature d'un marché subséquent entre l'organisme et le bénéficiaire après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord cadre (le choix pouvant s'effectuer à la fois sur le critère prix et la valeur technique). L'objectif étant de faciliter le processus de sélection et aussi de se conformer aux exigences du programme en procédant à la sélection de contrôleurs de qualité.

La candidature de l'ATC sur des programmes de l'Interreg Euro-MED nécessite donc d'adhérer préalablement à ce groupement de commande proposé par la Région PACA.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent la Présidente à signer la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la région PACA, autorité nationale du programme Interreg Euro-MED 2021-2027 et les bénéficiaires français dont fait partie l'ATC.

Les rapports devant faire l'objet d'une délibération ayant été examinés, Mme la Présidente propose à M. MORETTI de présenter, comme il est d'usage, les différentes individualisations de subventions par le Bureau en date du 7 novembre 2022.

M. PERALDI effectue ensuite un point d'information sur les conventions de partenariat suivantes passées par l'ATC :

- 1/ ATC/Associu « Fiera di u Turisimu Campagnolu/Fiera di u Taravu;
- 2/ ATC/CCIC ;
- 3/ ATC/PNRC ;
- 4/ ATC/Atout France.

A l'issue de ces échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

**Le secrétaire de séance**



**Attilius CECCALDI**

**La Présidente**



**Angèle BASTIANI**